

Gerhard ULRICH
Avenue de Lonay 17
CH-1110 Morges

Morges, le 15.12.18



Madame Marina CARobbio
Présidente de
l'Assemblée Fédérale Réunie
Palais fédéral

CH-3003 Berne

cc: A qui de droit

**Opposition contre l'élection du 05.12.18
de Viola AMHERD comme Conseillère fédérale**

Madame la Présidente de l'Assemblée Fédérale Réunie,

La Suisse est gouvernée par les partis centre / droite. Le politicien corrompu est la règle et pas l'exception parmi eux. Le parti le plus corrompu est le PDC (Parti Démocrate-Chrétien). L'exemple de votre prédécesseur Dominique DE BUMAN documente son fonctionnement:

www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_2017-12-23_de_buman-f.pdf

L'Assemblée Fédérale Réunie a élu le 05.12.18 la Haut-Valaisanne Viola AMHERD (en français prononcé «A-merde») pour succéder à la Conseillère fédérale PDC Doris LEUTHARD. La Commission nationale d'éthique, présidée par l'ancien Président du Tribunal fédéral PDC Heinz AEMISEGGER l'avait blanchie auparavant. AEMISEGGER n'a jamais répondu au courriel d'une victime d'escroquerie d'AMHERD (annexe 1). AEMISEGGER est lui-même un scélérat: www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_aemisegger-f.pdf C'est la raison pour laquelle le PDC l'a boosté pour devenir juge fédéral à l'époque. Il a une dette envers le PDC corrompu, et pour cette raison, il devait aveuglement laisser passer AMHERD.

Par la présente, je recours contre cette élection.

Motivation

Viola AMHERD a été complice avec préméditation d'une fraude des assurances sociales, aux dépens d'une de ses victimes. Voir:

www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_2018-07-21_Merkli-f.pdf

www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_2018-10-06_petition-f%20.pdf

Si elle court toujours, c'est que la mafia PDC du Haut Valais y est mêlée. Tout le monde couvre tout le monde dans ce club. Le conflit d'intérêt ne peut pas passer inaperçu: La Justice valaisanne a cessé de fonctionner.

*Vous, les parlementaires qui avez élu AMHERD étiez dans l'erreur fondamentale d'avoir à faire à une candidate intègre. Puisque ce n'est pas le cas, son élection est invalide. **Veillez rendre une décision formelle.***

*Le Ministère public VS fraye manifestement avec l'avocate escroc AMHERD. Les plaintes dirigées contre elle n'ont jamais été traitées. Nous sommes en présence du conflit d'intérêt à découvert. Le Conseiller d'Etat VS Roberto SCHMIDT l'a parfaitement compris lors de l'audition du 17.09.18 (*annexe 2*). Pour cette raison, il a avisé la victime de saisir la Présidente de la Commission de Justice. Et celle-ci a dirigé la lésée de nouveau vers le Ministère public. Le serpent mord sa propre queue.*

Sûr et certain, vous allez invoquer la séparation des pouvoirs. Avec cela, vous vous référez certainement à l'Etat de droit voulu par Montesquieu. Mais lui, il n'a pas parlé de séparation mais de la «répartition équilibrée des pouvoirs». Donc, pas de séparation, mais répartition des pouvoirs.

En l'espèce, nous avons à faire avec une bande de criminels de la justice Haut-valaisanne. Alors, il faut activer ce que les Anglo-saxons appellent «checks and balances». La judiciaire s'arroge bien sur le droit de surveiller l'exécutif et la législative, et personne fait valoir la séparation des pouvoirs dans ce contexte. Pour cette raison, le premier et le deuxième pouvoir sont également légitimés de mettre de l'ordre au sein du troisième pouvoir, au moment, où des conflits d'intérêts bloquent son fonctionnement.

Comme vous le savez, la Suisse censure illicitement nos portails Internet. Voir: www.worldcorruption.info/index_html_files/gu_2018-06-26_cramer-e.pdf Heureusement, c'est assez facile de contourner la censure, par exemple avec le logiciel NordVPN ou un Proxy, tel le <https://kproxy.com/>

Avec mes compliments

Gerhard ULRICH

Annexes:

- 1. Courriel de l'ancien Président du TFAEMISEGGER du 01.11.18*
- 2. Le procès-verbal de l'audition du 17.09.18, approuvé par le Conseiller d'Etat VS Roberto SCHMIDT*